

ANNEXE 1

PRESTATIONS DE TENUE DE REGISTRE DELEGUEES PAR « NOM DE L'ENTREPRISE » A AMUNDI TC

OPERATIONS INITIEES PAR L'ENTREPRISE ET NIVEAU DE DELEGATION

Absence de délégation

L'Entreprise ne délègue pas la Tenue de registre à Amundi TC

Lorsque l'Entreprise souhaite déléguer tout ou partie de la Tenue de registre :

Prime d'intéressement

OUI NON

Option 2 : L'Entreprise calcule les droits individuels et Amundi TC procède à l'interrogation des Bénéficiaires et recueille leur choix.

Option 3 : L'Entreprise calcule les droits individuels, procède à l'interrogation des Bénéficiaires et recueille leur choix. L'Entreprise communique le résultat des investissements à Amundi TC.

Passerelle CET / jours de congés non pris vers un PERCO ou un PEE

OUI NON

Option 1 : L'Entreprise traite l'interrogation des Bénéficiaires et leur choix de placement.

Option 2 : L'Entreprise confie à Amundi Tenue de Comptes la collecte des choix de placement des Bénéficiaires.

Les modalités de valorisation des jours sont fixées par la convention ou l'accord collectif mettant en place le CET

